

Présentation. Spectres et pouvoirs de l'ethnicité

Mikhaël Elbaz and Denise Helly

Volume 19, Number 3, 1995

Pouvoirs de l'ethnicité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/015366ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/015366ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

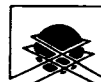
Cite this document

Elbaz, M. & Helly, D. (1995). Présentation. Spectres et pouvoirs de l'ethnicité. *Anthropologie et Sociétés*, 19(3), 5–14. <https://doi.org/10.7202/015366ar>

PRÉSENTATION

Spectres et pouvoirs de l'ethnicité

Mikhaël Elbaz et Denise Helly



« The problematic boundaries of modernity are enacted in these ambivalent temporalities of the nation-space. The language of culture is poised on the fissures of the present becoming the rhetorical figures of a national past. »

H. Bhabha 1994 : 142

« Every country is home to one man. And exile to another. »

T.S. Eliot 'To the Indians who died in Africa'

Un spectre hante cette fin de siècle : la prolifération de néo-nationalismes et de fondamentalismes, la célébration des identités postulées, le retour des logiques d'exclusion et de la violence inter-ethnique¹. Les pouvoirs de l'ethnicité semblent en apparence conjurer les allégeances de classe et les idéaux de la citoyenneté jadis prônés par les marxistes et les libéraux. En lieu et place de la « révolution intégrative » (Geertz 1963) et des politiques de la raison héritées des Lumières, nous assistons à un processus de fragmentation et d'ethnicisation qui signe peut-être bien la crise de légitimation moderniste de l'Occident post-impérial.

La chute du mur de Berlin, la balkanisation des unions yougoslave et soviétique rappellent étrangement la période qui suivit la fin de la Première guerre mondiale : transferts de populations et nettoyage ethnique, revendications d'autodétermination et de protection des droits des minorités, tentatives de restaurer une tradition en ruines et de se réappropriier une histoire. Il s'agit moins d'un achèvement que de la poursuite d'un cycle de polarisation ethno-politique qui a causé, depuis 1945, plus de pertes en vies humaines que les guerres entre États (Gurr et Harff 1995). La mobilisation ethnique est aujourd'hui disséminée dans toutes les sociétés où des groupes subordonnés, exclus des hauteurs de l'État ou discriminés

1. La publication de ce numéro a impliqué un travail éditorial soutenu par le dialogue avec les auteurs. Les articles traduits de l'anglais et de l'allemand l'ont été par R. Murbach qui a contribué à ce numéro où nous poursuivons des discussions que nous avons au sein d'une équipe de recherche sur les politiques de l'identité et de la différence et dont le quatrième membre est D. Howes. Nous tenons à remercier le Fonds FCAR du Québec pour son soutien à l'équipe. Enfin, le titre de cette présentation renvoie bien sûr à Marx et à l'interprétation pénétrante qu'en propose Derrida (1993).

en raison de leurs origines réelles ou putatives, s'organisent pour défendre leurs intérêts et leur singularité (Esman 1994). Une floraison de travaux ont accompagné cette globalisation des conflits ethniques, en tentant de discerner les disjonctions qui s'opèrent entre les États et leurs citoyens, les communautés locales et des mouvements transethniques (Calhoun 1994, Featherstone 1990, Featherstone *et al.* 1995, Friedman 1995). La rhétorique des droits à la reconnaissance et à l'authenticité est telle que la cartographie canonique de l'État-nation est contestée à l'échelle du monde. Pourtant, ce culturalisme généralisé semble une aporie qui fait l'impasse sur les formes particulières, violentes ou pacifiques, des mouvements d'affirmation nationale ou ethnique dans le tiers-monde, en Europe et en Amérique du nord. Discernons brièvement ces formes.

En Afrique, en Inde et dans les pays de l'Est, les conflits ethno-politiques se sont soldés par des massacres génocidaires et des millions de réfugiés. Les protagonistes dans certains de ces conflits, souvent irrédentistes, tentent d'accéder à l'autonomie ou à l'indépendance en s'appuyant sur la cosmologie nationaliste, confessionnelle ou ethnique, comme en témoignent notamment les rébellions au Timor oriental et au Penjab, au Kurdistan, au Rwanda et en Érythrée. Les tensions dérivent aussi aujourd'hui au Caucase et en Bosnie-Herzégovine et placent la communauté internationale devant la nécessité de repenser l'intangibilité des frontières et le droit des États de disposer souverainement de leurs minorités. Elles démontrent l'incapacité du système inter-étatique mondial de faire appliquer les conventions dont il s'est doté pour prévenir et réprimer le crime de génocide, la discrimination raciale et ethnique. Nous semblons être les témoins « impuissants » de l'horreur et des camps de la mort, des déportations et des tortures dont les nazis furent les démiurges. Les images passent et repassent, déréalisant le mal, sans pourtant nous autoriser à plaider comme naguère la méconnaissance. L'ethnisme et le nationalisme intégral substantialisent indûment les origines, la terre et les morts et provoquent une surenchère identitaire qui, tel un arc tendu, produit le ressentiment et la quête de justice.

Les peuples autochtones, derniers survivants de civilisations détruites, récusent la détraditionnalisation dont ils furent l'objet et cherchent à protéger leurs terres, leurs langues et leurs modes de vie. Ils recomposent un système international parallèle dans la guerre des fictions qui les oppose aux peuples qui les ont spoliés. Ils nous interpellent aux Nations Unies sur le pardon et la dette que nous avons envers eux, dussent-ils pour cela invoquer la métaphore du sang et les mythes fondateurs du nationalisme ethnique.

Dans des fédérations ou de vieux États-nations, la coexistence entre groupes ethnolinguistiques, nationaux ou confessionnels demeure un enjeu constitutionnel et implique la dévolution de pouvoirs qui vont de l'autonomie à la sécession, comme nous pouvons le constater en Espagne, au Royaume-Uni et au Canada. La formation de la ligue lombarde en Italie, la réactivation du terrorisme en Irlande du Nord, en Corse et au Pays basque, la sécession des pays baltes, de la Slovaquie et de l'Ukraine attestent à des degrés divers de la crise profonde qui secoue des fédérations ou des États dits nationaux. Tout se passe comme si la globalisation économique et médiatique, la déterritorialisation des capitaux et le découplage de la protection sociale et du salaire forçaient les acteurs à redéfinir un espace politique et

culturel qui leur soit propre, alors même qu'émergent des logiques transnationales qui affectent sinon altèrent la souveraineté des États. Ce double procès d'unification et de fragmentation semble à l'oeuvre notamment au Canada et au Québec, où deux nationalismes s'affrontent pour la loyauté de leurs sujets, tandis que ces sociétés sont de plus en plus hétérogènes et plurielles.

En Europe de l'ouest, les immigrants post-coloniaux s'intègrent instrumentalement à l'espace public, tout en maintenant des liens associationnels variés avec le pays de départ, des réseaux familiaux transnationaux et le pays d'accueil (Basch *et al.* 1994). Ils forgent des mouvements pan-ethniques pour défendre leurs droits à l'incorporation politique devant les instances de la Communauté européenne, tout en reformulant dans les interstices de l'espace urbain de nouvelles pratiques sociales et identitaires qui joignent une nationalité hybride à une citoyenneté virtuelle « post-nationale » (Soysal 1994). Leur appartenance à la communauté des citoyens est compromise, malgré le passage obligé des générations, par l'absolutisme ethnique dont se parent les mouvements racistes, d'une part, et les dérives fondamentalistes, de l'autre. Sur ce terrain, l'on perçoit une radicalisation des différences que des mouvements négationnistes et nostalgiques des célébrations communautaires autour d'idôles humaines relancent pour traquer les « métèques », les Juifs et les groupes racisés.

En Amérique du nord, les luttes pour l'intégration civique et politique, si décisives dans les années 1960, ont été transposées et déplacées par celles d'une citoyenneté plurielle qui déconstruit le logocentrisme occidental pour lui substituer les traces et les résidus d'une identité, autrefois le signe de la marginalité, de l'exclusion et de l'étrangeté. Des communautés imaginaires émergent dans des cités où cohabitent des exilés, des nomades, des réfugiés et des immigrants. Le processus d'ethnicisation fait de chacun de nous un ethnique, un étranger pour l'autre, subjectivise les appartenances primordiales plutôt que les affiliations volontaires et révoquables, privilégie un néo-romantisme herdérien aux dépens du classicisme des Lumières. Au coeur de cette aspiration romantique, on peut déceler ce que Sennett (1971) a décrit ailleurs comme la recherche de la pureté et des identités prismatiques. Ces luttes pour l'identité et la différence postulent des droits collectifs et la légitimité pour des groupes de défendre une gouvernementalité, une autonomie et une authenticité, dans des sociétés qui ont perdu le sens de leur sécurité existentielle tout en tentant de reformuler les fondements d'un nouveau patriotisme constitutionnel. Elles traduisent également la crise de l'idéologie moderniste et la capacité de l'État d'être la Référence du lien institutionnel et du bien commun. Nous apprenons désormais à vivre au mode subjonctif, comme si nous étions détenteurs d'une identité pleine tout en discernant qu'une telle clôture est invalidée par les déplacements, les errances et la grande illusion de traditions réinventées, qui nous placent entre des cultures et des modes de vie, dans une modernité ambivalente et sans illusions (Bauman 1995).

Ces mutations jouent un rôle central dans les discussions que nous poursuivons sur la globalisation et le postmodernisme, l'origine ethnique des nations et les formes de consociation qui peuvent être conçues pour transiger nos différences et nos différends, dans des sociétés pluriethniques. Plusieurs auteurs ont montré que la nation — ethnicité fictive — n'est pas seulement un système politique mais égale-

ment une liturgie de soumission, un régime de vérité et de savoir à la fois économique, historique et cosmologique (Anderson 1983, Appadurai 1990, Chambers 1994, Gilroy 1993, Herzfeld 1987). Au coeur de ce débat, on s'en doute, ce sont les montages de l'État et du droit hérités des Lumières qui sont interrogés ; ce sont également les concepts d'ethnicité et d'État comme fictions, constructions imaginées qui exigent d'être pensés dans leurs variations et leurs fluctuations. Il y a quarante ans, un tel débat semblait limité aux sociétés post-coloniales (Horowitz 1985). Depuis, l'on parle significativement de « nouvelle citoyenneté » (Colas *et al.* 1991) et de reféodalisation du politique, voire de « nouveau tribalisme » (Walzer 1994). Les théories de l'ethnicité, idéologème forgé dans les années 1970, semblent insuffisantes pour expliquer sa prégnance, son efficacité symbolique et matérielle dans la mobilisation des acteurs sociaux. Qu'elle soit conçue comme substance ou ressource, action rationnelle ou affect, récit persuasif ou opération narrative, l'ethnicité demeure une pratique sociale qui lie souvent l'ascendance et l'héritage, des restes et des ombres d'une identité reconstruite sur la dissociation entre l'histoire et la mémoire. Il fut un temps où le marxisme sous-déterminait sa signification, tout en scrutant attentivement les divisions ethniques et territoriales du travail, les concaténations entre une ethnicité misérable et un statut de classe. Depuis, la mobilisation ethnique apparaît comme une construction ritualisée, une forme de sociation ou d'association, un mode de distinction culturel et politique qui invoque l'ici et l'ailleurs, les lieux de mémoire à défaut de milieux de mémoire, et un relativisme généralisé qui fait fi des significations partagées sur le légal, le juste et le bon ainsi que les recompositions des classes sociales.

Ce contexte de déstructuration entre le système et les acteurs recouvre des enjeux complexes et indécidables : sous quelles conditions un ensemble ethnique mobilise des ressources pour accéder à l'autonomie, voire à l'indépendance politique ? Comment séparer les marques culturelles de l'État et reconnaître la pluriethnicité de la société civile ? Quel est l'espace où se négocient les allégeances ethniques : le marché, l'État, le droit ? On ne peut, face à ces questions liminaires, proposer un discours de vérité qui dirait ce que sont l'ethnicité et le pouvoir. Il faut, au contraire, décrypter les mythes fondateurs qui nous gouvernent, analyser les transformations de l'ethnicité fictive, penser simultanément la crise des référents de la nation et la créolisation des cultures, sans nécessairement méconnaître les hiérarchies et les inégalités persistantes, ici comme ailleurs. Vaste projet que ce numéro ne peut combler, tout en suggérant cependant quelques interprétations sur la façon de nous réapproprier la rhétorique nationaliste et culturaliste et de distinguer entre les minorités nationales, les « communautés culturelles » et la nation, civique et/ou ethnique.

Limitons-nous à dire que la réémergence des conflits ethniques et les débats sur l'appartenance nationale dans les sociétés d'immigration occidentales peuvent se résumer ainsi : la représentation d'un lien national historico-culturel est-elle un fondement nécessaire de tout État moderne ou n'aurait-elle été qu'une dimension historique du lien social, inopérante désormais, en raison de l'interdépendance des économies nationales, la mondialisation des marchés et des migrations ? Si oui, comment fonder une identité nationale inclusive, ouverte sur l'hybridité et des legs civilisationnels variés ? Autrement dit, la question concerne les liens entre la « com-

munauté imaginée », l'État et les diasporas. L'État est-il toujours l'incarnation de la nation, à l'ère de la globalisation et de la balkanisation des identités ? L'État est-il autonome de la « nation » historique et, dès lors, à quel titre représente-t-il les résidents du territoire qu'il contrôle et comment crée-t-il un lien social entre ces derniers ? L'État ne peut représenter un ensemble d'individus que sur la base de règles procédurales, d'habitus et de similitudes présumés. Brièvement, ces relations topographiques du lien national semblent avoir suivi quatre étapes dans l'histoire des États modernes occidentaux.

À l'origine, l'idéal démocratique est résolument individualiste, rationaliste et progressiste. L'individu poursuit sa quête d'autonomie, de promotion sociale et de participation civique selon les principes du juste, du légal et du bon. L'individualisme méritocratique se fonde sur les distinctions nécessaires entre le privé et le public, les croyances et le droit. L'individu doit pouvoir, s'il le désire, se démarquer de la culture de son milieu d'origine. Cette vision volontariste et rationaliste de l'action individuelle fonde le statut primordial du droit dans l'idéal démocratique. Le droit protège l'expression politique d'individus créant par contrat un État, ainsi que leur expression culturelle de tout empiétement des communautés de culture, dominantes ou minoritaires. Cette perspective sous-tend la formation d'une culture collective basée sur le savoir technique, une ou des langues officielles et un patrimoine artistique et historique. L'école, les corps de métiers, et secondairement l'armée, ont été les lieux de dressage et de diffusion de cette culture collective. La codification des droits et des conditions d'accès égalitaire au savoir, au marché du travail (scolarisation obligatoire et gratuite) et à l'univers politique fondent la sphère publique, tandis que l'ensemble des expressions économiques et culturelles des individus relève du domaine privé. Mais le formalisme du respect des droits dans l'idéal démocratique a été maintes fois dénoncé au cours des XIX^e et XX^e siècles et des luttes sont survenues pour voir ses principes appliqués.

Le chômage massif des années 1930 et la déstructuration des marchés de l'emploi et de la consommation ont conduit l'État américain (comme l'État nazi) à intervenir pour assurer l'activité économique et, ce faisant, à annuler la notion de responsabilité individuelle dans certaines situations (maladie, chômage par exemple). Sous les pressions ouvrières, des protections ont été acquises au fil des années 1930-1950 : assurance-maladie/accident, indemnité de retraite. L'action des États-providence est aussi accentuée par la destruction des économies européennes durant la Seconde guerre mondiale. À la conception juridico-formelle de la citoyenneté dans l'idéal démocratique libéral, est superposée une conception sociale de la citoyenneté : du droit de chacun à des conditions de vie et de travail minimales.

C'est encore aux États-Unis qu'une autre rupture de la logique libérale excluant les référents culturels de la définition du citoyen est opérée durant les années 1940-1960. La lutte pour l'égalité des droits civils des Noirs fait naître la notion de discrimination systémique. La demande des Noirs pour un meilleur accès au marché du travail et du logement date des années 1930. Mais ce n'est qu'en 1964 que l'Acte des droits civils institue des programmes interdisant la discrimination raciale sur le marché du travail dans le secteur privé. Puis, durant les années 1970, la discrimination indirecte est un concept de plus en plus invoqué et réfère à des actes

apparemment neutres mais qui portent en réalité préjudice à certains individus ou groupes.

Durant les années 1960, un autre débat s'ouvre en Europe. Une argumentation procédant de l'observation des mécanismes du marché et de la rentabilité économique de la sphère de la culture apparaît. Lors de l'instauration de régimes démocratiques aux XVIII^e et XIX^e siècles, la culture a été conçue comme le cumul historique de savoirs scientifiques et de productions artistiques auquel chaque individu a libre accès par son droit à une scolarisation obligatoire et gratuite. Cette définition de l'accès à la culture apparaît totalement hors jeu à la faveur de la large commercialisation de produits culturels, apparue après-guerre, soumise non seulement aux règles du marché mais aussi à une régulation de plus en plus présente de l'État au travers de subventions des réseaux de production et de diffusion (théâtres, cinéma, livres, musées, etc.). En Europe, ces lois du marché et cette régulation sont critiquées afin de montrer comment les produits culturels créés hors des grands centres urbains ou non subventionnés par l'État, perdent toute capacité d'être diffusés et connus. Une source d'inégalité est pointée entre les biens culturels périphériques, régionaux, non rattachés aux cultures nationales savante et populaire prédominantes, et aux marchés restreints, et ceux liés à la culture de masse ou d'élites, produits et distribués avec l'aide de l'État à l'échelle de la société. La forte croissance économique d'après-guerre qui ne profita pas également à toutes les régions des pays européens a aussi été mise en cause dans ce débat. Cette critique, vive dans les pays où existe une intervention importante de l'État dans le domaine de la production des biens culturels, a donné une légitimité accrue aux défenseurs des cultures minoritaires. Objet de débat en Europe depuis le XVIII^e siècle, la question du statut des langues et cultures minoritaires apparut à nouveau un enjeu politique alors que le principe de l'autodétermination des peuples, notamment colonisés, au nom de leur spécificité culturelle et historique, connaissait une extension.

Une autre évolution se dessine à la fin des années 1970. En raison de l'impact social de l'augmentation des flux migratoires racialisés dans les sociétés occidentales mais aussi de la capacité de catégories sociales dominées de s'organiser, de contester et de refuser des hiérarchies rendues non significatives socialement, des programmes de discrimination positive en faveur des nouvelles populations immigrées sont implantés tant aux États-Unis qu'au Canada, en Hollande et en Grande Bretagne. En conséquence, la culture et l'histoire deviennent des facteurs d'inégalité sociale reconnus ; elles intègrent le domaine public même si les droits créés demeurent portés par des individus et non des groupes ou communautés. C'est la fin de la croyance dans le formalisme universaliste du libéralisme politique pour réduire les inégalités sociales.

Enfin, dernier processus participant à l'apparition du débat actuel, la croissance et la globalisation du marché des industries culturelles, notamment en langue anglaise, réduisent la place des spécificités culturelles, linguistiques, nationales et régionales et provoquent des réactions de défense de ces spécificités. La globalisation des marchés de biens manufacturés limite aussi la capacité des États nationaux de gérer leurs économies en induisant la création de zones monétaires et commerciales transnationales et l'imposition de critères de gestion publique dans ces zones. Principalement, elle signe une montée des inégalités socio-économiques, la perte de

droits sociaux acquis durant les années 1950-60 et l'échec de l'État-providence comme État redistributeur et redresseur d'inégalités. Ce processus érode les référents de la hiérarchie sociale coutumiers depuis plus d'un siècle et fondant les contestations politiques (classe, catégorie socio-professionnelle, libertés individuelles). Par ailleurs, l'arrivée de populations de réfugiés devient le symbole dans certains secteurs des opinions publiques nationales des effets négatifs de la globalisation. Ces populations sont vues, souvent en raison des discours et politiques des États, comme accroissant la charge financière des gouvernements et mettant en péril les acquis sociaux obtenus au titre de nationaux. Elles sont perçues comme des agents de la destruction du lien national construit historiquement. Des débats se centrent alors sur la légitimité ou l'illégitimité des référents d'inclusion nationale basés sur le statut culturel et historique des individus (ethnie, « race »), alors que la croissance et la globalisation des industries de l'information facilitent l'organisation de mouvements de contestation transnationaux et l'apparition de formes de citoyenneté ou d'identification transnationale (diasporas aux identités hybrides, mouvements internationaux écologique, féministe, autochtone). Dans l'article qui ouvre ce numéro, nous poursuivons cette discussion, tout en sachant que nous sommes loin d'une analyse complexe des raisons de cette déconstruction des significations de l'ineffable lien civique et national au profit des identifications hâtives qui s'offrent à nous.

Les articles qui composent ce numéro n'abordent pas a priori les enjeux posés par la globalisation mais en discernent les avatars dans des espaces où l'invention de la nation et la construction de l'ethnicité sont inséparables des interactions entretenues entre des régions, des peuples ou d'anciennes civilisations lors de la formation de l'économie-monde. Ainsi, la Grèce, périphérie de l'Europe, réécrit le texte national dans l'immémorial, dans un passé local qui représente paradoxalement les sources où les occidentaux ont puisé leurs références modernistes et la rhétorique de l'altérité, de l'extranéité, de l'ethnique et du métèque. Herzfeld discerne ici comment les Grecs deviennent pour nous des « orientaux », alors qu'ils furent à l'origine de la civilisation dont nous nous réclamons. Les Grecs ont recours à une cosmologie qui associe la segmentarité de l'État moderne et les liens de sang. L'essentialisation de la conscience ethnique qu'une telle rhétorique induit a pour effet de placer la majorité dans la dénégation des droits des minorités, faisant ainsi l'impasse sur le cosmopolitisme hellénistique d'antan que nous avons réapproprié dans l'Occident postmoderne.

En Europe centrale et orientale, les groupes ethniques non dominants ont cherché à opérer une « mobilisation vernaculaire » (Smith 1991), à se distinguer sur une base régionale ou ethno-linguistique et à ériger des États autonomes, en tentant de sortir de systèmes impériaux. La notion d'un centre historique et ethnique à partir duquel se construit la nation n'implique guère, pour Hroch, une continuité ou une simple reformulation de la tradition. Il explicite comment l'identité nationale chez des minorités ethniques non dominantes peut supplanter d'autres affiliations, régionales ou de classe, et nous invite à comparer les processus grâce auxquels nous passons de la « catégorie ethnique » à la « communauté imaginée ».

Si du Royaume dit Uni a émané la discursivité de la nation politique, force est de constater que l'allégeance et l'origine y ont été constamment bricolées grâce à une

disjonction entre les dimensions juridique et identitaire de l'appartenance. Crowley indique que l'identité nationale n'a nullement été fondatrice de l'État britannique. Le contrôle d'un Empire multiculturel ne permit pas une telle dynamique, en raison de l'inégalité des droits des résidents et de l'absence d'une culture commune entre l'Écosse et l'Angleterre. Il montre aussi comment la tentative récente de créer un sentiment national, en limitant le droit du sol et en excluant les immigrants, bute sur la difficulté, sinon l'impossibilité, de définir le terme de Britannique.

D'une certaine façon, ces jeux de l'identité sont maintenant accentués là où la dissémination des artefacts culturels retraditionalise les sociétés, en y faisant cohabiter des sons et des odeurs, des images et des mots, des confessions et des langues, venus des horizons du monde. Ce que d'aucuns ont perçu comme une dérive multiculturaliste qui déconstruit la narration nationale et d'autres comme une expression interculturelle de la fragmentation métropolitaine renvoie pourtant à rien d'autre qu'une marchandisation de l'ethnicité, de l'exotisme et du localisme qui reproduit une série indéfinie de différences. Le marché-monde est pluraliste et segmenté, tout en étant unifié par l'univers astral des signes où circulent des élites, qui sont de plus en plus cosmopolites (Lasch 1995), tandis que les « natifs » tentent d'interpréter ce qu'autrefois les anthropologues appelaient encore la culture (Sahlins 1995).

Le multiculturalisme est un concept et une idéologie qui suscitent des polémiques chez les spécialistes des sciences sociales et dans les hauteurs de l'État, pour qui ce relativisme généralisé peut induire un différentialisme et une irrationalité, destructeurs du lien social. Rex distingue plusieurs versions du multiculturalisme et plaide pour une négociation démocratique des valeurs des uns et des autres, nationaux et ethniques. Il récuse que l'ethnicité puisse être référée à des déterminations bio-sociales ou à une clôture cognitive. Il souligne, au contraire, que les immigrants sont des acteurs et ont des raisons de se regrouper sur une base quasi-classiste pour défendre leurs intérêts. Dire donc, comme certains auteurs, que le multiculturalisme n'est qu'un instrument de contrôle social pour les États, c'est réitérer des idéaux politiques traditionnels et occulter la possibilité d'un pluralisme post-ethnique qui pourrait radicaliser la démocratie (Hollinger 1995). Certes, le patriotisme constitutionnel et l'individualisme cosmopolite peuvent apparaître comme un idéal communicationnel dans les sociétés pluriethniques. Pour cela, il faudrait sans doute distinguer le nationalisme du patriotisme et montrer que le premier est plutôt une idéologie du ressentiment, qui mobilise les acteurs en désaffection d'un ordre constitutionnel et oublieux de la division ethno-culturelle du travail. Adam propose ici une relecture des théories de l'ethnicité et des logiques de mobilisation, notamment dans les anciennes colonies de peuplement où la quête de dignité alimente le nationalisme chez des groupes dont les symboles et les mythes de la fondation, les blessures infligées par l'histoire, se répercutent dans une théodicée séculière qui fabrique un peuple.

Les articles qui clôturent ce numéro ont des échos inattendus par rapport à ceux qui précèdent. Ils resituent une discussion où s'enchevêtrent nombre de dimensions des politiques de l'identité et de la différence. En effet, le Québec condense les enjeux posés par l'appartenance nationale, la citoyenneté et l'ethnicité, le multiculturalisme et la démocratie. Rares sont les sociétés où s'interposent, grâce à une réitération constante, les ambivalences entre « nationaux », « ethniques » et

« Autochtones » et où l'on débat de l'A-Venir : le passage à la citoyenneté qui réhabiliterait la transaction sociale et les significations partagées.

Schwimmer aborde les solutions avancées par la philosophie politique contemporaine pour résoudre les dilemmes posés par la diversité profonde des fragments de l'Europe dans le Nouveau Monde. Il souligne que la pluralité culturelle, dans ces contextes post-coloniaux, nous renvoie sans cesse à des catégories de citoyens qui ne s'entendent pas toujours sur la « vérité ultime » d'un discours nationaliste (Herzfeld 1987 : 13). Il s'appuie sur la politique de la reconnaissance énoncée par Taylor pour débusquer au Québec le mythe fondateur négatif de la conquête et susciter des partenariats entre les citoyens. En contrepoint, il discerne comment les Maoris sont devenus un ordre juridique reconnu après un long procès de résistance, fait d'emprunts et de compromis.

Enfin, dans un récit de sa généalogie sociale et culturelle, Bibeau pratique une ethno-autobiographie qui révèle, comment se construit l'identité personnelle et communautaire dans le temps. Le tracé rétrospectif de sa vie procède d'une démarche qui recrée le passé et invite le lecteur, grâce à la narration, à partager cette réécriture. Sollicité, ce témoignage d'un anthropologue québécois nous interpelle grâce à l'authentification d'un présent qui cherche à conjurer le poids du passé, de la mémoire et de l'oubli, en pratiquant un écart de telle sorte que l'altérité et l'hospitalité ne soient par hypothéquées par l'histoire.

RÉFÉRENCES

ANDERSON B.

1983 *Imagined Communities*. Londres : Verso.

APPADURAI A.

1990 « Disjuncture and Difference in the Global Cultural Economy », 295-310. in Featherstone, M. (ed.) *Global Culture*. Newbury Park : Sage.

BASCH L. *et al.*

1994 *Nations Unbound*. Basel : Gordon and Breach Publishers.

BAUMAN Z.

1995 *Fragments of Life. Essays in Postmodern Morality*. New York : Basil Blackwell.

BHABHA H.K.

1994 *The Location of Culture*. New York : Routledge.

CALHOUN C. (ed.)

1994 *Social Theory and the Politics of Identity*. New York : Basil Blackwell.

CHAMBERS I.

1994 *Migrancy, Culture, Identity*. New York : Routledge.

COLAS D. *et al.*

1991 *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*. Paris : Presse Universitaires de France

- DERRIDA J.
1993 *Spectres de Marx*. Paris : Galilée.
- ESMAN M.J.
1994 *Ethnic Politics*. Ithaca : Cornell University Press.
- FEATHERSTONE M. (ed.)
1990 *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*. Newbury Park : Sage.
- FEATHERSTONE M. *et al.*
1995 *Global Modernities*. Newbury Park : Sage.
- FRIEDMAN J.
1995 *Cultural Identity and Global Process*. Newbury Park : Sage.
- GEERTZ C.
1963 *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa*. Glencoe : The Free Press.
- GILROY P.
1993 *The Black Atlantic. Modernity and Double Consciousness*. Cambridge : Harvard University Press.
- GURR T. et Harff B.
1995 *Ethnic Conflict in World Politics*. Boulder : Westview Press.
- HERZFELD M.
1987 *Anthropology through the Looking Glass : Critical Ethnography in the Margins of Europe*. Cambridge : Cambridge University Press.
- HOLLINGER D.A.
1995 *Postethnic America*. New York : Basic Books.
- HOROWITZ D.
1985 *Ethnic Groups in Conflict*. Berkeley : University of California Press.
- LASCH C.
1995 *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*. New York : Norton
- SAHLINS M.
1995 *How « Natives » Think. About Captain Cook, for Example*. Chicago : The University of Chicago Press.
- SENNETT R.
1971 *The Uses of Disorder*. Harmondsworth : Penguin.
- SMITH A.D.
1991 *National Identity*. Reno : University of Nevada Press.
- SOYSAL Y.N.
1994 *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago : The University of Chicago Press.
- WALZER M.
1994 *Thick and Thin. Moral Argument at Home and Abroad*. Notre Dame : University of Notre Dame Press.